

# Affichage

## Dispositions générales

Afin d'assurer l'uniformité et la cohérence de l'affichage, l'arrondissement de Saint-Laurent dispose d'une réglementation permettant d'encadrer l'installation d'enseignes sur son territoire.

Il est nécessaire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation auprès de l'arrondissement avant d'installer une enseigne.

### Démarche

Pour présenter une demande d'autorisation d'affichage, le formulaire « Demande de certification d'autorisation d'affichage » doit être rempli et joint aux documents requis. Ces documents doivent être soumis à la Division des permis et des inspections, située au 777, boulevard Marcel-Laurin.

### Tarification

Des frais sont exigés pour le traitement de toute demande.

### Matériaux autorisés

Toute enseigne doit avoir une structure permanente, résistante et dont les parties sont bien fixées.

Toute enseigne doit être fabriquée à partir de l'un ou de plusieurs des matériaux suivants :

- Bois traité (sauf le tout aggloméré)
- Métal
- Matériau synthétique rigide
- Toile ininflammable (pour les enseignes intégrées à un auvent)
- Toile en polyester flexible (à l'intérieur d'un cadre en aluminium)

### Forme

Toute enseigne doit posséder une forme géométrique régulière autant en plan qu'en volume (rectangle, carré, cercle, losange, cube ou cylindre), à l'exception des logos et des sigles.

### Calcul de la superficie

#### Enseigne avec cadre

La superficie d'une enseigne comprend aussi le cadre entourant la surface d'affichage (*illustration 1*).

#### Enseigne sans cadre (composée de différentes lettres ou logos détachés)

La superficie d'une enseigne est calculée en projetant un carré ou un rectangle imaginaire entourant les différentes composantes de l'enseigne (*illustration 1*).

### Superficie des enseignes électroniques et de celles contenant un message électronique

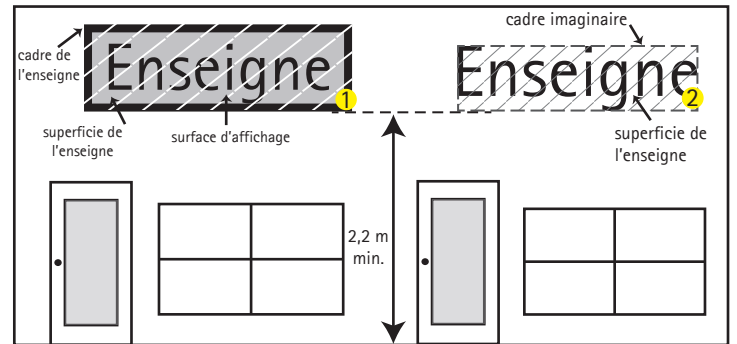
#### Enseigne électronique

La superficie maximale est de 30 % de la superficie autorisée pour une enseigne.

#### Enseigne contenant un message électronique

La superficie maximale du message électronique est de 30 % de la superficie totale autorisée pour une enseigne.

Illustration 1 : Superficie d'une enseigne rattachée



1 enseigne rattachée avec cadre

2 enseigne rattachée composée de lettres détachées ou de logos

### Éclairage

Toute enseigne peut être éclairée, c'est-à-dire illuminée par une source placée à l'extérieur de l'enseigne, à la condition que cette source ne soit pas visible et que la lumière ne se projette pas hors du terrain sur lequel l'enseigne est érigée.

Toute enseigne peut être éclairante, c'est-à-dire illuminée par une source installée à l'intérieur de l'enseigne, à la condition que cette dernière soit constituée de matériaux translucides et non transparents qui dissimulent la source lumineuse et la rendent non éblouissante. Cette condition s'applique pour toutes les enseignes, sauf les messages électroniques et les enseignes éclairantes illuminées au néon ou par fibre optique.

L'alimentation électrique doit se faire par l'intérieur du bâtiment. Les fils extérieurs sont interdits.

### Entretien

Toute enseigne doit être entretenue et réparée pour assurer son bon état et limiter les dangers.

### Visibilité

Il est interdit de masquer une partie ou la totalité d'une enseigne avec un matériau superposé sur sa surface.

### Retrait d'une enseigne

Dans le cas d'un établissement cessant ses activités, le propriétaire du bâtiment ou de l'enseigne doit enlever ou masquer l'enseigne à l'aide d'un écran plastifié blanc dans les 6 mois qui suivent la fermeture dudit établissement.

### Enseignes sur auvent

Une enseigne sur auvent désigne celle intégrée au matériau constituant l'auvent. Par conséquent, il est interdit d'utiliser l'auvent pour supporter la structure d'une enseigne.



# Affichage Dispositions générales

## Enseignes rattachées à un bâtiment

### Normes d'implantation

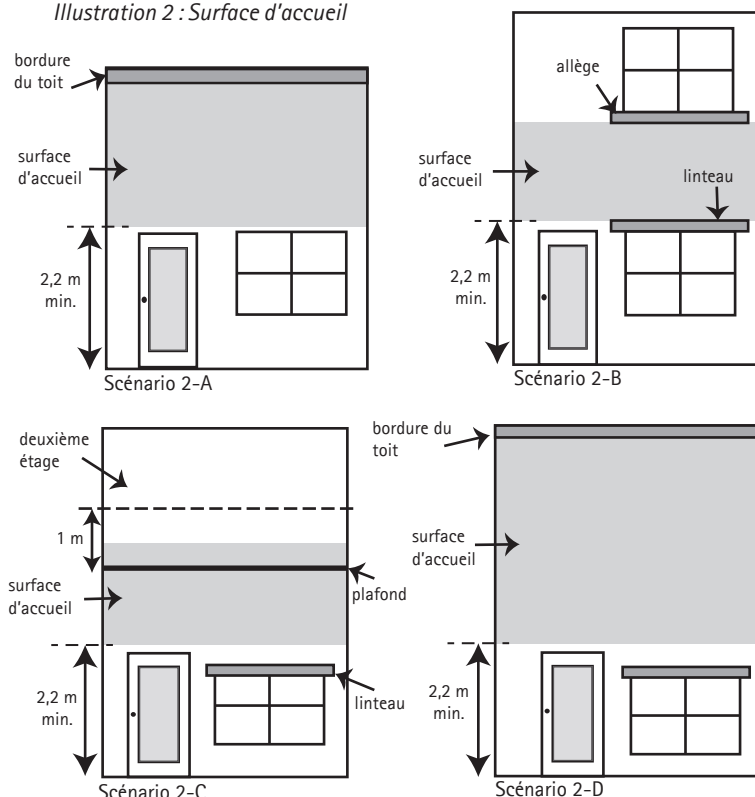
- Apposer à plat sur le mur de la façade de l'établissement ou sur la face verticale d'un auvent ou d'une marquise.
- Apposer parallèlement au mur du bâtiment ou de la face verticale de l'auvent ou de la marquise sur laquelle l'enseigne est installée.
- Apposer à une hauteur d'au moins 2,20 m du sol.
- L'enseigne rattachée à un bâtiment peut empiéter de 60 cm dans une marge. Une saillie maximale de 60 cm est autorisée, incluant l'auvent ou la marquise qui supporte l'enseigne.

### Surface d'accueil

La surface d'accueil correspond à l'aire située aux emplacements suivants (illustration 2) :

- Entre toute fenêtre et la bordure du toit (scénario 2-A).
- Entre le linteau de la fenêtre du rez-de-chaussée et l'allège de la fenêtre du 2<sup>e</sup> étage (scénario 2-B).
- Entre le linteau d'une fenêtre au rez-de-chaussée et une ligne située à 1 m au-dessus du plafond du rez-de-chaussée, dans le cas où il n'y a pas de fenêtre au 2<sup>e</sup> étage (scénario 2-C).
- Dans la partie supérieure du mur, dans le cas d'un mur sans fenêtre (scénario 2-D).

Illustration 2 : Surface d'accueil



### Superficie

- Enseigne rattachée sur un mur :
  - Les inscriptions d'une enseigne doivent occuper au maximum 50 % de la superficie totale de l'enseigne.

### Enseigne sur auvent :

- Les inscriptions d'une enseigne doivent occuper au maximum 30 % de la face verticale de l'auvent.

Pour les établissements situés dans différents bâtiments occupant un même terrain, la superficie d'affichage autorisée peut être répartie entre ces bâtiments. Cependant, au moins 50 % de la superficie d'affichage totale doit être située sur le bâtiment principal.

## Enseignes détachées d'un bâtiment

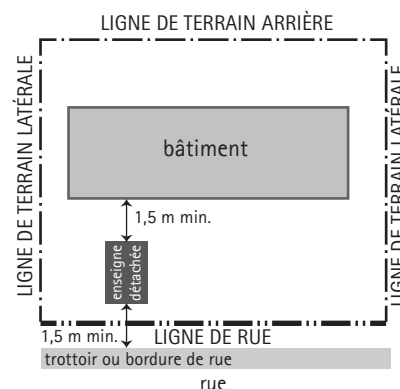
### Harmonisation

Si plusieurs enseignes sur poteau ou sur socle sont situées sur un même terrain, la hauteur et les dimensions de ces enseignes doivent être égales.

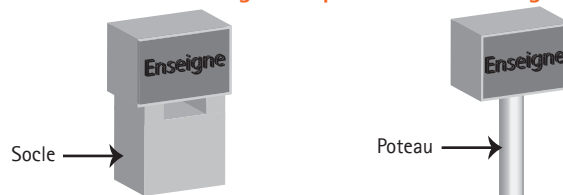
### Normes d'implantation (illustration 3)

- L'enseigne doit être suspendue, soutenue ou apposée sur un poteau ou sur un socle.
- Une séparation minimale de 1,5 m entre la projection d'une enseigne au sol et le bâtiment est exigée.
- La séparation entre la projection d'une enseigne au sol et la ligne de rue doit être au moins égale à :
  - enseignes sur poteau : la marge avant minimale exigée dans la zone;
  - enseignes sur socle : la moitié de la marge avant exigée dans la zone.
- Une enseigne ne doit pas empiéter dans le domaine public et doit être localisée à au moins 1,5 m du trottoir ou de la bordure de rue.

Illustration 3 : Implantation d'une enseigne détachée



### Différence entre une enseigne sur poteau et une enseigne sur socle



Renseignements : 311 - ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infociches

Cadre légal : Règlement sur le zonage n° RCA08-08-0001  
Règlement sur les tarifs n° RCA14-08-1

Avertissement : Certaines dispositions spécifiques non citées dans ce document peuvent s'appliquer. Cette fiche a été préparée pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE

**Tous les champs doivent être complétés et tous les documents requis doivent être fournis lors de la demande.**

**Les demandes incomplètes ne seront pas considérées. À noter que les dispositions particulières au zonage sont à vérifier.**

### DOCUMENTS REQUIS

- ☐ **2 copies** des plans de l'enseigne montrant ses dimensions (avec dimension du lettrage et de l'image), sa superficie, ses matériaux et le mode de fixation.
- ☐ **2 photos** montrant l'emplacement de l'enseigne attachée ou détachée et indiquant la largeur de la façade de l'établissement.
- ☐ **2 copies** du certificat de localisation à l'échelle montrant l'emplacement de l'enseigne détachée.
- ☐ **Un chèque** au montant de **143 \$** à l'ordre de la **Ville de Montréal**.

### 1. NUMÉRO CIVIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

|                                                                                                                                                                                            |                                         |                            |                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Type d'enseigne :</b> <input type="checkbox"/> À plat sur le mur <input type="checkbox"/> Sur un auvent <input type="checkbox"/> Sur un socle <input type="checkbox"/> Sur un poteau    |                                         |                            | <input type="checkbox"/> Changement de message d'une enseigne existante<br><input type="checkbox"/> Lumineuse<br><input type="checkbox"/> Non-lumineuse |
| <input type="checkbox"/> Sur une marquise <input type="checkbox"/> En vitrine <input type="checkbox"/> Oriflamme <input type="checkbox"/> Perpendiculaire <input type="checkbox"/> Autre : |                                         |                            |                                                                                                                                                         |
| Nombre d'enseignes                                                                                                                                                                         | Largeur de la façade de l'établissement | Date prévue d'installation | Valeur des travaux                                                                                                                                      |

### 2. DEMANDEUR

|                  |                  |                    |             |
|------------------|------------------|--------------------|-------------|
| Nom              |                  | Personne ressource |             |
| Adresse complète |                  |                    | Code postal |
| Téléphone        | Adresse courriel |                    |             |

### 3. ÉTABLISSEMENT

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom de l'établissement                                                                 |
| Numéro du certificat d'autorisation d'usage émis par l'arrondissement de Saint-Laurent |

### 4. NOM DU PROPRIÉTAIRE OU DU GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE

|                                        |                  |                    |             |
|----------------------------------------|------------------|--------------------|-------------|
| Nom du propriétaire ou du gestionnaire |                  | Nom du responsable |             |
| Adresse complète                       |                  |                    | Code postal |
| Téléphone                              | Adresse courriel |                    |             |

### 5. SIGNATURE

**Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.**

**Je reconnais que toute erreur ou omission pourrait entraîner l'annulation de la présente demande et du certificat.**

|               |      |
|---------------|------|
| Prénom et nom |      |
| Signature     | Date |

### À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

|                           |                                                    |                                                                                   |                                     |
|---------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Nombre d'enseignes        | Superficie de l'enseigne en m <sup>2</sup>         | Emplacement conforme<br><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | Numéro de certificat d'autorisation |
| Dérogation mineure / PIIA | Paiement reçu<br><input type="checkbox"/> _____ \$ | Approuvé par                                                                      | Approbation en date du              |